CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E5707** **VALABLE JUSQU'AU** **02/07/2027**

ÉDITÉ LE 13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1988

Raison sociale : EURL CAUJOLLE CONSTRUCTION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 09/01/2024

Capital : 42 000

7 RUE DE L'ESPERANCE
31500 TOULOUSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : 348 460 981 00023

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7130286

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 262352 X 1247000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 262352 X 1247000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 05 61 58 18 63 **Fax :** 05 61 58 32 73

Portable :

Responsabilité légale :
CAUJOLLE JEAN CLAUDE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@caujolle-construction.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 219 769 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2121	Ravalement en maçonnerie	10	11/10/2023
2132	Enduits aux liants hydrauliques		11/10/2023
2171	Taille et pose de pierre		11/10/2023
2181	Restauration maçonnerie du patrimoine	10	02/07/2024
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 13/05/2026 14:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.